

La municipalité de Lège Cap-Ferret mobilisée pour la continuité des services

Suite aux dispositions prises par le gouvernement le 29 octobre pour lutter contre la pandémie de COVID 19, la municipalité de Lège-Cap Ferret déploie une première série de mesures applicables à compter de ce vendredi 30 octobre. Ce dispositif répond à trois priorités : assurer la sécurité sanitaire, maintenir la qualité et la proximité des services publics, et soutenir la solidarité et l'économie locales.

SUSPENSION DES ACTIVITES COLLECTIVES

Sont suspendues par arrêté municipal : toutes les activités associatives, sportives, culturelles, politiques et syndicales dans les locaux municipaux.

Sont fermés par arrêté municipal :

- Toutes les infrastructures municipales extérieures : citystade, skatepark, aires de jeux, tennis club...
- Le Phare du Cap Ferret et le camping municipal des Pastourelles.

ACCUEIL DU PUBLIC

Afin d'assurer la continuité des services publics et la sécurité sanitaire des administrés et des agents, la mairie reste ouverte au public aux horaires habituels, sous conditions strictes sanitaires :

- Respect des gestes barrières selon les 3 M : port du Masque, un Mètre de distance, désinfection des Mains.
- Accueil du public : pas plus de 2 personnes en intérieur,

attente en extérieur.

– Réception de l'ensemble des services sur rendez-vous (Urbanisme, Régie, Etat Civil, ...).

SOLIDARITE

Le CCAS accompagne les plus vulnérables et organise la solidarité.

- Accueil du public sur RDV et permanences téléphoniques au 05 57 56 40 55.
- Soutien aux personnes vulnérables : appels téléphoniques à l'ensemble des habitants recensés, avec l'appui de la réserve communale de sécurité civile, afin de garder le lien social, d'identifier leurs besoins et d'anticiper d'éventuelles situations difficiles. Ces appels seront renouvelés régulièrement jusqu'à nouvel ordre.
- Mesures de précaution à la résidence autonomie les Sylves : port du masque obligatoire, remplacement de la restauration collective par la livraison des repas aux domiciles des résidents, suspension des animations collectives, visites autorisées au domicile des résidents sous conditions sanitaires strictes
- Epicerie sociale maintenue avec conditions sanitaires renforcées.
- Transport des aînés maintenu sous strictes conditions sanitaires.
- Ligne spéciale courses : grâce au retour d'expérience du premier confinement, la Ville remet en place la ligne spéciale courses, qui met en lien les personnes isolées ou fragiles avec des bénévoles de leur village, qui effectuent et livrent leurs courses. Contactez le 07 86 16 11 48 – du lundi au vendredi de 8H30 à 17h30.

ENFANCE ET JEUNESSE : PRISE EN CHARGE COMPLETE DANS UN SOUCI DE SECURITE ET DE BIEN ETRE

Petite enfance :

- Les crèches restent ouvertes selon les protocoles sanitaires en vigueur.
- Le relais des assistantes maternelles est fermé, dans l'attente des protocoles sanitaires nationaux.
- Le LAEP reste ouvert.

Ecoles et structures périscolaires

La Ville travaille main dans la main avec la communauté éducative pour assurer l'accueil des élèves dans les meilleures conditions sanitaires et sécuritaires possibles.

Lundi 2 novembre -Matinée d'hommage à Samuel Paty : la rentrée des élèves est décalée à 10H afin de permettre aux équipes pédagogiques de partager ce moment de recueillement et de consolider leur approche vis-à-vis des élèves. La Ville prendra en charge l'accueil des enfants dont les parents ne pourraient assurer la garde. L'accueil des enfants se fera entre 8h50 et 9h par le personnel municipal, puis à 10h par les enseignants.

Renforcement des forces de sécurité : dans le cadre du passage du plan vigipirate « urgence Attentat », la présence des forces de l'ordre sera renforcée aux alentours des établissements scolaires.

Port du masque : le port du masque est obligatoire pour les enfants à compter du CP. La Ville mettra à disposition des masques adaptés aux enfants dès la rentrée, afin de permettre aux familles de s'organiser.

Protocole sanitaire : les mesures renforcées mise en place depuis la rentrée sont maintenues : quatre désinfections par jour au lieu d'une et un nettoyage et une désinfection entre chaque service à la cantine scolaire. La Ville et les équipes éducatives évalueront cette semaine grâce aux retours terrain l'opportunité de faire évoluer ce dispositif à partir du 9 novembre.

Périscolaire : Les horaires du transport en commun, les horaires de l'accueil périscolaire et des ALSH ne changent pas. Afin d'anticiper au mieux la fréquentation, les inscriptions préalables sont obligatoires.

ACTIVITES CULTURELLES

Médiathèque : les locaux sont fermés au public mais les équipes assurent le conseil et le portage des ouvrages à domicile, après désinfection.

Ecoles de musique et de danse : les activités en présentiel sont suspendues. Une réflexion est en cours pour envisager les apprentissages à distance.

VIE QUOTIDIENNE

Port du masque : le masque est obligatoire dans les zones urbaines de la commune à partir de 11 ans, il est recommandé pour les enfants entre 6 et 10 ans.

Marchés municipaux : les marchés alimentaires du Cap Ferret et de Lège restent ouverts, avec port du masque obligatoire et respect d'une jauge de 20 clients maximum.

Collecte des déchets :

- La collecte des déchets fonctionne normalement.
- Les déchèteries restent ouvertes.
- La déchèterie temporaire de collecte de déchets verts à la Vigne fonctionne normalement, tous les vendredis et samedis, du 2 octobre au 28 novembre
o Octobre : 9h-12h30 / 14h-18h30
o Novembre : 9h-12h30 / 14h-18h

Plus d'infos sur : <https://coban-atlantique.fr/>

SOUTIEN AUX ACTEURS LOCAUX

Afin de favoriser au maximum la consommation locale, la

commune va mettre à jour son annuaire en ligne des commerces et des services, relancer une campagne de communication et engager une réflexion avec les acteurs économiques sur un plan de soutien local.

La Ville va poursuivre son soutien aux associations locales, en leur apportant un accompagnement personnalisé.

Ces mesures seront complétées dans les prochains jours.